



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 septembre 1996

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Septembre 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 Septembre 1996

**Création d'un poste de Chargé de mission responsable de la
Pépinière d' Entreprises et d'un poste d'Assistant**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE,
Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-
BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI,
M. Gérard NEBAS, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel
PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET,
M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE,
M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI,
M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT,
Mme Marie-Cécile MORISOT

Secrétaire de séance : Mme Christiane FASILLEAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Maryse ROUZIER donne pouvoir à Mme Christiane FASILLEAU.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Michel RIVALLIN.

Excusée :

Mme Christiane ROUSSELLE

Monsieur Jean-Robert BEJUGE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de Niort va reprendre en gestion directe l'activité de la Pépinière d'Entreprise d'ici la fin de l'année 1996.

Afin d'en assurer le bon fonctionnement, il est nécessaire de créer deux emplois correspondant aux besoins de service :

- un poste de Chargé de Mission qui assurera des fonctions spécialisées :

- * l'accueil des créateurs d'entreprises : statut juridique de l'entreprise, analyse financière, montage de plan d'affaire (budget prévisionnel, étude de marchés...), montage financier,
- * l'aide et l'assistance post-création : ressources humaines, finances, droit, conseil en gestion,
- * l'analyse de projets : tutorat économique, expertise,
- * la gestion immobilière.

- un poste d' Assistant dont les missions spécifiques seront :

- * le suivi administratif et comptable des résidants et non-résidants de la pépinière (TVA, pré-bilans, bulletins de salaire, gestion des charges...),
- * la formation administrative et comptable des résidants quittant la pépinière,
- * l'aide aux formalités d'enregistrement à l'installation des entreprises,
- * des traductions en anglais-espagnol.

Ces deux emplois seront pourvus sur la base de l'article 3 alinéa 3 de la Loi du 26 Janvier 1984, car ils exigent des profils particuliers que le statut actuel ne permet pas de trouver dans le cadre d'emplois des Attachés.

En effet, une formation initiale Bac + 4 et une expérience professionnelle de plusieurs années, sont nécessaires pour assurer ces deux emplois. Il est ainsi indispensable que le Chargé de Mission et l'Assistant connaissent bien le milieu de l'entreprise privée.

La rémunération du Chargé de Mission, eu égard à l'expérience exigée, sera calquée sur l'indice brut 842, majoré 686 (18.439 F brut) et celle de l'Assistant sur l'indice brut 404, majoré 360 (9.676 F brut).

Le Conseil Municipal avait créé deux postes par délibération du 5 Juin 1996 dont le contrôle de légalité demande le retrait au motif notamment que cette délibération n'apportait pas toutes les précisions nécessaires.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- procéder au retrait de la délibération du 5 Juin 1996 ;
- créer deux postes conformément aux besoins du service et à la nature des fonctions sur la base de l'article 3 alinéa 3 de la loi du 26 Janvier 1984.

LE CONSEIL ADOPTE

Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Robert BEJUGE

[Ordre du jour](#)